



Procédure pour les exercices d'évacuation

Il est important de rappeler que tous les établissements du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke doivent procéder à au moins un exercice d'évacuation par année. Avant de procéder à cet exercice, il est nécessaire que la direction de l'établissement révise son plan d'urgence.

Cet exercice a pour objectif de mettre à jour le plan d'évacuation en cas d'incendie, d'indiquer aux occupants la façon sécuritaire d'évacuer le bâtiment et d'identifier le lieu de rassemblement.

Pour la planification de l'exercice, certaines étapes doivent être suivies, telles que :

1. La journée même de l'exercice, une personne responsable de l'établissement doit contacter par téléphone la centrale d'alarme Top Sécurité et la centrale 911;
 - a. Ces appels doivent être faits le matin même de la tenue de l'exercice en précisant l'heure exacte;
 - b. Top Sécurité : 1 877 378-8242;
 - c. Centrale 911 : 819 821-5511;
 - d. Prendre note qu'à la suite de ces appels, un préposé de la centrale 911 vous rappellera 5 minutes avant l'exercice pour confirmer la tenue de l'exercice;
2. Faire l'exercice selon le plan d'évacuation;
3. Une fois l'exercice terminé, il faut contacter à nouveau la centrale d'alarme et la centrale 911 pour leur confirmer le retour en mode de surveillance normale;
4. Remplir le formulaire « Fiche d'évaluation de l'exercice d'évacuation » et le retourner au SRMTI par courriel : RMTI@csrs.qc.ca.

La direction

Service des ressources matérielles et des technologies de l'information